

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 12 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DPE 50 Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2012.

M^{me} Anne LE STRAT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-5 ;

Vu le projet en délibération en date du 28 mai 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande d'approuver le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2012 ;

Sur le rapport présenté Mme Anne LE STRAT au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2012 est approuvé.